

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-sept le 24 mars à 18h00

le Conseil Municipal de la Commune d'**Eyjeaux**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur ROUX Jacques, Maire

Date de la convocation du Conseil Municipal : 13 mars 2017

Nombre de Conseillers :

En exercice	15	Présents: MM. ROUX, CHARBONNIER, Mme CHAUVY, M GRENIER, Mmes CHEPTOU,
Présents	13	TEXIER LAGARDE, MM DEVOYON, LAGAUTERIE, Mmes JOUANIE, FAUCHER, GIRAULT, MM
Votants	15	BLANCHETON, PICHERIT

Excusés : MM MOULIN, FAURE

Pouvoirs : M.MOULIN à MME JOUANIE, M.FAURE à M.PICHERIT

Secrétaire de séance : Annick TEXIER LAGARDE

### Ordre du jour

- Approbation des comptes de gestion 2016
  - Approbation du compte administratif 2016 du budget principal
  - Approbation du compte administratif 2016 du budget annexe transports scolaires
  - Affectation des résultats 2016 budget principal
  - Affectation des résultats 2016 budget annexe transports scolaires
  - Vote des taux d'imposition 2017
  - Vote du budget primitif 2017
  - Vote du budget primitif 2017 – Transports scolaires
  - Subvention de fonctionnement aux associations
  - Participation financière aux concerts des Jeunesses Musicales de France
  - Tarif des services périscolaires - révision
  - Admission en non-valeur : impayés de cantine/garderie
  - Indemnité de fonction des Elus
  - Indemnité de conseil du Trésorier
  - PLU – transfert de compétence
  - Convention avec la fourrière animale
- 
- Questions diverses
    - signature de bail
    - prêt pour acquisitions foncières

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire lit le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 7 février 2017. Ce procès-verbal n'appelle aucune observation de la part des conseillers.

### **Délibération n° 2017-009 : Approbation des comptes de gestion 2016**

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulièrement et suffisamment justifiées pour les comptes de gestion présentés : budget principal et budget annexe transports scolaires

#### **Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal**

Approuve les comptes de gestion du trésorier municipal pour le budget principal et le budget annexe transports scolaires pour l'exercice 2016.

Ces comptes de gestion, visés et certifiés par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

### **Délibération n° 2017-010 : Approbation du compte administratif 2016 du budget principal**

Monsieur le Maire présente au Conseil le compte administratif 2016 pour le budget principal qui est identique au compte de gestion dressé par le receveur municipal et qui s'établit comme suit :

#### **BUDGET PRINCIPAL**

SECTION FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	749 945.89€
RECETTES	861 469.69€
RESULTAT 2016	+ 111 523.80€
EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	0€
RESULTAT CUMULE	+ 111 523.80€

SECTION INVESTISSEMENT	
DEPENSES	168 567.56€
RECETTES	181 706.39€
RESULTAT 2016	13 138.83€
EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	127 712.33€
RESULTAT CUMULE	+ 140 851.16€

Après avoir présenté ces données, Monsieur le Maire se retire de la salle et laisse la présidence du Conseil Municipal à Maurice CHARBONNIER, Adjoint au Maire qui fait procéder au vote.

**Après délibération, à 3 abstentions et 11 votes pour, le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2016 du budget principal.**

■ **Délibération n° 2017-011 : Approbation du compte administratif 2016 du budget annexe Transports scolaires**

Monsieur le Maire présente au Conseil le compte administratif 2016 pour le budget annexe transports scolaires qui est identique au compte de gestion dressé par le receveur municipal et qui s'établit comme suit :

**BUDGET ANNEXE TRANSPORTS SCOLAIRES**

SECTION FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	28 168.06€
RECETTES	28 168.06€
RESULTAT 2016	0.00€
EXCEDENT NEGATIF REPORTE	1.38€
RESULTAT CUMULE	-1.38€

SECTION INVESTISSEMENT	
DEPENSES	4 356.12€
RECETTES	10 514.81€
RESULTAT 2016	6 158.69€
EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	33 559.59€
RESULTAT CUMULE	39 718.28€

Après avoir présenté ces données, Monsieur le Maire se retire de la salle et laisse la présidence du Conseil Municipal à Maurice CHARBONNIER, Adjoint au Maire qui fait procéder au vote.

Après délibération, à 14 votes pour, le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2016 du budget annexe transports scolaires.

■ **Délibération n° 2017-012 : Affectation des résultats 2016 budget principal**

Monsieur le Maire propose au Conseil de se prononcer sur l'affectation des résultats du budget principal 2016 tels qu'ils viennent d'être énoncés lors du vote du compte administratif, en concordance avec ceux arrêtés par le receveur municipal dans son compte de gestion.

Résultat fonctionnement 2016 : + 111 523.80€

Résultat cumulé investissement : + 140 851.16€

Restes à réaliser exercice 2016 :-dépenses : 102 634.27€

Monsieur le Maire propose :

-affectation au budget primitif 2017 du résultat de fonctionnement 2016 en recettes d'investissement recettes, article 1068 pour la somme de **111 523.80€**

-la reprise au budget primitif 2017 du résultat d'investissement cumulé en recettes d'investissement à l'article 001 (excédent antérieur reporté) pour la somme de **140 851.16€**.

**Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :**

-l'affectation au budget primitif 2017 du résultat de la section de fonctionnement en recettes d'investissement à l'article 1068 pour la somme de **111 523.80€**

-la reprise au budget primitif 2017 du résultat d'investissement cumulé en recettes d'investissement à l'article 001 (excédent antérieur reporté) pour la somme de **140 851.16€**

### **Délibération n° 2017-013 : Affectation des résultats 2016 budget annexe Transports Scolaires**

Monsieur le Maire rappelle les résultats pour l'exercice 2016 au budget annexe transports scolaires. :

Résultat de la section de fonctionnement 2016 : 0.00€

Résultat cumulé de la section de fonctionnement : -1.38€

Résultat de la section d'investissement : + 6 158.69€

Excédent d'investissement antérieur reporté 33 559.59€

Résultat d'investissement cumulé : 39 718.28€

M. le Maire propose de reprendre les éléments comme suit :

-affecter les 1.38€ en déficit d'exploitation reporté à l'article 002 en dépenses

-39 718.28€ en recettes d'investissement au 001

**Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal**

Approuve les propositions de reprise des résultats comme énoncés ci-dessus.

### **Délibération n° 2017-014 : Vote des taux d'imposition 2017**

Monsieur le Maire demande au Conseil de se prononcer sur le vote des taux d'imposition 2017.

Il rappelle d'une part les taux, les bases et les produits 2016 pour la taxe d'habitation (TH) la taxe foncière sur le bâti (TFB), et la taxe foncière sur le non bâti (TFNB).

#### **Rappel des taux, bases et produits 2016 :**

	BASE 2016	TAUX 2016	PRODUIT
TH	1 448 000	16.19%	234 431.20€
TFB	798 800	20.44%	163 274.72€
TFNB	54 900	65.91%	36 184.59€
			<b>433 891€</b>

Monsieur le Maire présente les bases et les produits pour l'année 2017, précise que n'ayant pas connaissance des bases prévisionnelles 2017, les bases effectives 2016 serviront de bases pour le calcul des taux et propose une hausse du taux de :

- 3.21% pour la taxe d'habitation,

- 6.60% pour la taxe foncière bâti

-2.59% pour la taxe foncière non bâti.

	BASE 2017 (bases effectives 2016)	TAUX 2017	PRODUIT ATTENDU
TH	1 384 798	16.71%	231 400
TFB	808 932	21.79%	176 266
TFBN	54 794	67.62%	36 832
			<b>444 498</b>

**Après délibération, à 3 abstentions et 12 votes pour, le Conseil Municipal décide de :**

-appliquer la hausse des taux comme proposé ci-dessus et d'inscrire la somme de 444 500€ (arrondi à la dizaine supérieure) à l'article 73111 du budget primitif 2017.

▪ **Délibération n° 2017-015 : Vote du budget primitif 2017**

Monsieur le Maire propose au Conseil de se prononcer sur le vote du budget primitif principal 2017 présenté par chapitre comme suit.

<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		
Chapitre 011	Charges à caractère général	240 180€
Chapitre 012	Charges de personnel	478 158€
Chapitre 65	Charges de gestion courante	88 473€
Chapitre 014	Atténuation de produits	8 840€
<b>TOTAL DES DEPENSES DE GESTION COURANTE</b>		<b>815 651€</b>
Chapitre 66	Charges financières	17 828.91€
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	600€
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>834 079.91€</b>
Chapitre 023	Virement à la section investissement	18 091.09€
Chapitre 042	Opération d'ordre transfert entre sections	1 242€
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>19 333.09€</b>
<b>Total</b>		<b>853 413€</b>

<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		
Chapitre 70	Produit des services du domaine	138 750€
Chapitre 73	Impôts et taxes	472 500€
Chapitre 74	Dotations subventions et participations	217 058€
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	20 100€
Chapitre 013	Atténuation de charges	2 000€
<b>TOTAL DES RECETTES DE GESTION COURANTE</b>		<b>850 408€</b>
Chapitre 76	Produits financiers	5€
Chapitre 77	Produits exceptionnels	3 000€
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>853 413€</b>
<b>Total</b>		<b>853 413€</b>

<b>INVESTISSEMENT DEPENSES</b>		
Chapitre 204	Immobilisations incorporelles	26 000€
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	218 090€
Chapitre 23	Immobilisations en cours	95 000€
<b>TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT</b>		<b>339 090€</b>
Chapitre 13	Subvention d'investissement	7 200€
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilés-cautions	58 938.05€
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>405 228.05€</b>
<b>Total</b>		<b>405 228.05€</b>

<b>INVESTISSEMENT RECETTES</b>		
Chapitre 13	Subventions investissement	78 520€
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilés	30 000€
<b>TOTAL DES RECETTES D'EQUIPEMENT</b>		<b>108 520€</b>
Chapitre 10	Dotations fonds divers et réserves	136 523.80€

<b>TOTAL DES RECETTES FINANCIERES</b>		<b>245 043.80€</b>
Chapitre 021	Virement section de fonctionnement	18 091.09€
Chapitre 040	Opération ordre transfert entre sections	1 242€
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT</b>		<b>19 333.09€</b>
<b>Total</b>		<b>264 376.89€</b>
001	Excédent antérieur reporté	140 851.16€
<b>Total des recettes d'investissement cumulées</b>		<b>405 228.05€</b>

Après délibération, à 3 votes contre et 12 votes pour, le Conseil Municipal approuve au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement, le budget primitif 2017 proposé.

▪ **Délibération n° 2017-016 : Vote du budget primitif 2017 – budget annexe transports scolaires**

Monsieur le Maire propose au Conseil de se prononcer sur le vote du budget annexe primitif transports scolaires 2017 présenté par chapitre comme suit.

<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		
Chapitre	Libellé	Crédits ouverts
011	Charges à caractère général	13 948.62€
012	Charges de personnel et frais assimilés	18 000€
014	Atténuations de produits	
65	Autres charges de gestion courante	
<b>TOTAL DES DEPENSES DE GESTION COURANTE</b>		<b>31 948.62€</b>
042	Opération d'ordre transfert entre sections	10 515€
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE D'EXPLOITATION</b>		<b>10 515€</b>
001	Déficit d'exploitation	1.38€
<b>Total</b>		<b>42 465€</b>

<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		
Chapitre	Libellé	Crédits ouverts
Chapitre 74	Dotations subventions et participations	38 108€
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES</b>		<b>38 108€</b>
Chapitre 042	Opération d'ordre transfert entre sections	4 357€
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>4 357€</b>
<b>Total</b>		<b>42 465€</b>

<b>INVESTISSEMENT DEPENSES</b>		
Chapitre	Libellé	Crédits ouverts
Chapitre 21	Acquisitions diverses (pneus neige, etc...)	39 717.59€
<b>TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT</b>		<b>39 717.59€</b>
Chapitre 040	Opération d'ordre transfert entre sections	4 357€
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>4 357€</b>
<b>Total</b>		<b>44 074.59€</b>

<b>INVESTISSEMENT RECETTES</b>		
Chapitre 040	Opération ordre transfert entre sections	10 515€
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>10 515€</b>
Chapitre 001	Excédent antérieur reporté	33 559.59€
<b>Total des recettes d'investissement cumulées</b>		<b>44 074.59€</b>

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement, le budget primitif annexe transports scolaires 2017 proposé.

**Délibération n° 2017-017 : Subvention de fonctionnement aux associations**

Associations	Proposition 2017
Entente Aureil Eyjeaux Foot	400€
Côté fil Côté cadre	150€
Anciens combattants	80€
Judo	350€
Comité des loisirs	350€
Les marmottes se réveillent -théâtre	160€
Contretemps danse	200€
Gym Tonic	120€
Farandole	200€
Jeunes agriculteurs	110€
GVA Féminin	80€
GVA Masculin	80€
Comice agricole	80€
ACCA	260€
Pêche	150€
Croqueurs de pommes	110€
Fnath	80€
Face	150€
Amicale des pompiers Pierre Buffière	50€
Pep	50€
Tennis aureil	150€
Coopérative scolaire	450€
Lieutenants de louveterie	50€
Voyage école Eyjeaux	1 000€
Voyage collège Pierre Buffière	450€
<b>TOTAL</b>	<b>5 310€</b>

Monsieur le Maire demande au Conseil de voter les subventions aux associations qui seront inscrites au budget principal 2017 selon les propositions faites ci-dessus.

**Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve l'attribution des subventions de fonctionnement aux associations telles énoncées dans le tableau proposé et l'inscription de la somme totale de 5 310€ à l'article 6574 du budget primitif 2017.**

▪ **Délibération n° 2017-018 : Participation financière aux concerts des jeunes musicales de France**

Dans le but de pérenniser l'accès à la culture musicale, Monsieur le Maire propose au Conseil de reconduire la participation de la commune pour 2017 sur la base de 1€ par enfant assistant aux concerts, de mettre à disposition le car communal pour le transport des élèves de l'école d'Eyjeaux et d'attribuer à la délégation une subvention de fonctionnement d'un montant de 50€.

**Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de :**

-reconduire la participation financière de la commune à hauteur de 1€ par enfant assistant aux concerts, participation qui sera directement versée à la délégation après chaque manifestation. De ce fait, la délégation s'engage à déduire la participation communale dans le tarif appliqué auprès des élèves scolarisés à d'Eyjeaux. Après chaque concert, un état des présences sera adressé au secrétariat de la mairie d'Eyjeaux afin de permettre le versement de la participation financière.

-mettre à disposition le car communal pour le transport des élèves.

-attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 50€. Le conseil précise que ladite somme sera inscrite au budget primitif 2017 à l'article 6574.

▪ **Délibération n° 2017-019 : Tarif des services périscolaires**

Monsieur le Maire rappelle les tarifs en vigueur sur l'exercice précédent et propose de réactualiser le montant comme suit à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017 :

GARDERIE	MONTANT ACTUEL	PROPOSITION AU 01.09.2017
Forfait mensuel	32.00€	33.00€
Garderie occasionnelle (matin ou soir)	2.30€	2.35€

CANTINE	MONTANT ACTUEL	PROPOSITION AU 01.09.2017
Forfait mensuel	33.00€	33.50€
Repas occasionnel	4.70€	4.80€
Repas emploi aidé	2.35€	2.40€

Après délibération à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la mise en place des tarifs précités à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017.

▪ **Délibération n° 2017-020 : Admission en non-valeur : impayés de cantine/garderie**

Monsieur le Maire expose au Conseil l'état des créances de cantine et garderie émises par Monsieur Dubourg Emmanuel pour les périodes suivantes :

-titre 47/2012 garderie : Janvier à Mars 2012 pour un montant de 65.55€

-titre 100/2012 garderie : Avril à Juin 2012 pour un montant de 159€

-titre 102/2012 cantine : Mars à Juin 2012 pour un montant de 312.33€ (créance initiale de 336€, virement effectué en 2015 de la somme de 23.67€)

**Le Conseil Municipal d'Eyjeaux décide à l'unanimité, en raison de :**

-la confirmation de l'effacement de cette dette survenue suite à la saisie de la commission de surendettement en 20 août 2013

-le caractère irrécouvrable de la dette

D'admettre en non-valeur la somme de 536.88€ et autorise la régularisation de la situation comptable et budgétaire de la commune.

▪ **Délibération n° 2017-021 : Indemnité de fonction**

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, l'indice brut terminal de la fonction publique servant de base au calcul des indemnités de fonction des Elus, est porté de 1015 à 1022.

Monsieur le Maire rappelle que la délibération n°2016-018 instaurant le taux des indemnités du Maire et des Adjoints mentionne l'indice brut 1015 pour référence de calcul et qu'il est donc nécessaire de procéder à sa modification comme suit :

-Pour le Maire : 38.7% de l'indice brut terminal de la fonction publique

-Pour les Adjoints : 14.85% de l'indice brut terminal de la fonction publique

**Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la modification portée à la délibération n°2016-018.**

▪ **Délibération n° 2017-022 : Indemnité de conseil du trésorier**

Monsieur le Maire, compte tenu :

- de la faiblesse du montant,

- du fait que l'agent comptable est rémunéré par l'Etat pour l'exercice de cette mission,

- des recherches d'économies budgétaires,

Propose la suppression de l'indemnité de conseil du Trésorier à compter de l'exercice 2017.

Après en avoir délibéré, à 3 abstentions et 12 votes pour, le Conseil Municipal acte la suppression de l'indemnité de conseil du Trésorier à compter de l'exercice 2017.

▪ **Délibération n° 2017-023 : PLU – Transfert de compétence**

A partir de mars 2017, la loi ALUR rend obligatoire la prise de compétence "PLU" pour les communautés de communes.

Il convient de s'interroger sur la nécessité d'engager une procédure de révision générale ou non avant la date de transfert.

A compter du 27 mars 2017, cette compétence relèvera désormais de la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole.

Il résulte des travaux de la commission qui s'est réunie sur le sujet, que l'engagement d'une procédure de révision avant le 27 mars ne trouve pas de justifications suffisantes.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de ne pas lancer de révision du PLU.

▪ **Délibération n° 2017-024 : Convention avec la fourrière animale**

Vu :

-L'article L211-24 du code rural indiquant que chaque commune doit disposer soit d'une fourrière communale apte à l'accueil et à la garde des chiens et chats trouvés errants ou en état de divagation jusqu'au terme des délais fixés aux articles L.211-25 et L.211-26, soit du service d'une fourrière établie sur le territoire d'une autre commune, avec l'accord de cette commune.

-La notification des services de préfecture informant de l'obligation faite aux communes de disposer d'une fourrière animale,

Monsieur le Maire demande au Conseil de l'autoriser à conventionner avec la SPA en ce sens.

Voir la convention jointe

Pour information : cotisation = 0.60€\*nombre d'habitants

Pour l'année 2017 : 1284\*0.60= 770.40€

Après en avoir délibéré, à 1 abstention et 14 votes pour, le Conseil Municipal autorise le Maire à conventionner avec la SPA de Limoges et de la Haute-Vienne.

▪ **Délibération n° 2017-025 : Remboursement de frais de repas suite à formation**

Monsieur le Maire propose de procéder au remboursement des frais de repas pour deux agents :

- Mme BEGOIN qui a suivi une formation le mercredi 15 mars 2017. Le montant des frais s'élèvent à 15€.

- Mme PAYET a suivi une formation dans le cadre de la préparation au concours de rédacteur le jeudi 23 mars 2017. Le montant des frais s'élèvent à 15€.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le remboursement de frais pour les deux agents de la collectivité.

#### **Questions diverses :**

-signature du bail

-prêt pour acquisitions foncières

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h55.